

2026–2032 : un mandat décisif pour préparer nos communes au choc climatique

*Par la commission
Environnement-Agriculture
du Laboratoire de la République*

*Marine de Bazelaire,
CEO Regain Nature, ancienne Directrice
Capital Naturel du Groupe HSBC*

*Agnès Pannier-Runacher,
ancienne ministre de la Transition
écologique, de la Biodiversité, de la Forêt
et de la Pêche, députée de la 2ème
circonscription du Pas-de-Calais*

*Avec la participation de Swann Riché,
sherpa de la commission Environnement-
Agriculture du Laboratoire de la
République et étudiant en master 2
de droit international
et comparé de l'environnement*

Introduction : Gouverner, c'est prévoir

Pour Éric Menassi, maire de Trèbes et président de l'Association des maires de l'Aude, il est impératif que « les maires se préparent à l'improbable et à l'impensable »¹. Cette affirmation n'a jamais été aussi juste, alors que le prochain mandat municipal s'amorce dans un contexte totalement inédit. En effet, le dérèglement climatique et les désordres environnementaux ne sont plus une lointaine prévision ni un débat abstrait ; leurs effets font déjà partie de notre quotidien. Canicules, inondations, pollutions, pressions sur les ressources en eau, en énergie et sur les sols : les

communes en subissent les répercussions, parfois de manière brutale. Ainsi un Français sur deux déclare aujourd'hui avoir déjà subi les conséquences du réchauffement climatique là où il habite (52%)².

Face à ces chocs, la science alerte depuis de nombreuses années, l'Europe tente d'édicter des cadres réglementaires, l'État fixe des trajectoires et des plans, les entreprises commencent à anticiper les risques. Mais sur le terrain, ce sont les maires que l'on appelle. Ce sont eux qui prennent les décisions concrètes, visibles, parfois impopulaires mais souvent décisives. Ce sont eux qui ont la responsabilité d'adapter leurs territoires, et gèrent les crises climatiques au plus près des citoyens. Et les citoyens l'ont bien compris : 80% des Français souhaitent que leur maire ait davantage de pouvoir pour agir sur l'environnement³.

L'adaptation des territoires ne peut se concevoir et se décréter depuis Paris ; elle se construit localement. C'est pourquoi le mandat 2026-2032 revêtira une importance capitale. Les premiers mois d'un mandat sont souvent déterminants. Il s'agit d'établir une stratégie claire, de définir des priorités, de décliner les projets, d'impliquer la population, d'identifier les financements et de mettre en œuvre les actions. Une vision globale des projets d'adaptation et une planification précoce permet non seulement de réduire les coûts des projets, mais aussi de mobiliser plus efficacement les

¹ Déclaration du 19 novembre 2025 à l'AMF.
<https://www.amf.asso.fr/documents-risques-climatiques-les-maires-pilotes-solutions/42889>

² Baromètre ADEME 2025 des représentations sociales du changement climatique.
<https://www.ademe.fr/presse/communiquenational/lademe-presente-ledition-2025-du->

[barometre-des-representations-sociales-du-changement-climatique-des-pratiques-qui-ont-evolu-depuis-les-accords-de-paris/](https://www.ademe.fr/presse/communiquenational/lademe-presente-ledition-2025-du-barometre-des-representations-sociales-du-changement-climatique-des-pratiques-qui-ont-evolu-depuis-les-accords-de-paris/)

³ Sondage IFOP du 29 avril 2025.
<https://www.ifop.com/article/les-francais-face-aux-enjeux-lies-a-lenvironnement-et-a-la-transition-energetique-a-un-an-des-elections-municipales/>



ressources tout en évitant de nombreuses impasses en fin de mandat.

La transition écologique n'est plus une politique parmi d'autres. Elle devient la toile de fond de toutes les politiques locales. À chaque maire, désormais, d'en prendre la mesure.

I. Le maire clé de voûte d'un écosystème complexe

Dans les crises, les citoyens se tournent vers leurs élus de proximité et le maire en est le premier d'entre eux : c'est celui qui gère l'urgence, mais aussi celui qui prépare l'après.

Le maire dispose de leviers puissants : urbanisme, voirie, bâtiments publics, eau, déchets, mobilités, commande publique. Sa connaissance fine du territoire en fait l'acteur le plus légitime pour traduire les grandes orientations environnementales en solutions concrètes.

Pour autant, il ne peut agir seul. Son action s'inscrit dans un écosystème public dense et complexe : lois, décrets, stratégies nationales, schémas régionaux, intercommunalités, agences, opérateurs, dispositifs de financement.

Le maire n'a cependant pas vocation à devenir expert de tous les dispositifs. Ce n'est ni souhaitable ni réaliste. L'enjeu n'est pas de tout maîtriser, mais de savoir où chercher, qui mobiliser et comment transformer une contrainte normative en opportunité d'action.

II. Un pour tous, tous pour un : des leviers d'actions très divers à portée du maire

La transition écologique locale et l'adaptation du territoire se mettent en œuvre grâce à des décisions très concrètes, parfois peu spectaculaires, mais cumulativement décisives. Parmi ces mesures, certaines sont à mettre en œuvre rapidement et sans regrets, car elles sont soutenues par la majorité des Français ou bénéficient d'un retour sur investissement très rapide pour la collectivité. Il appartient aux nouveaux élus de réaliser rapidement ce diagnostic, s'il n'est pas déjà fait, en y associant tous les adjoints. Ce nouveau mandat oblige à séparer ce qui relève de la transition écologique dans un objectif d'atténuation, des actions nécessaires pour adapter et rendre résilient son territoire aux conséquences de ce changement, tout en gardant une cohérence de vision.

Aménager et rénover, d'abord. L'urbanisme est un levier structurant. Le plan local d'urbanisme, les orientations d'aménagement, la lutte contre l'artificialisation des sols dessinent le territoire pour des décennies. La rénovation des bâtiments publics, en particulier des écoles, permet à la fois de réduire les factures énergétiques, d'améliorer le confort d'été des personnels et élèves et de donner l'exemple. La rénovation de l'éclairage public, des équipements sportifs, la mise en place d'îlots de fraîcheur sont autant de leviers rapides et visibles, souvent consensuels à prévoir en début de mandat. C'est d'ailleurs ce que nous rappelle une enquête IFOP : 80% des Français souhaitent une rénovation énergétique des bâtiments publics, 77% la pose de panneaux solaires sur les établissements publics, et 74% l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements sportifs⁴.

Repenser les mobilités, ensuite. Voirie, apaisement de la circulation, zones 30, cheminements piétons, pistes cyclables,

⁴ Sondage IFOP du 29 avril 2025.
<https://www.ifop.com/article/les-francais-face-aux->

[enjeux-lies-a-lenvironnement-et-a-la-transition-energetique-a-un-an-des-elections-municipales/](https://www.ifop.com/article/les-francais-face-aux-enjeux-lies-a-lenvironnement-et-a-la-transition-energetique-a-un-an-des-elections-municipales/)



verdissement des flottes communales : autant de décisions locales qui modifient les usages et améliorent la qualité de vie. Ces choix doivent être expliqués, concertés, adaptés aux réalités locales, mais ils sont incontournables si l'on veut réduire la dépendance à la voiture et la pollution de l'air.

Mieux gérer les ressources devient également central. Énergie, eau, déchets : la sobriété n'est plus un slogan, mais une nécessité économique et une pratique indispensable dans un monde où les ressources se raréfient. Il s'agit de réduire les pertes d'énergie, piloter les consommations, produire localement de l'énergie renouvelable, avoir une approche systémique de la ressource même renouvelable, comme le bois. Gérer l'eau potable, en quantité comme en qualité, lutter contre les fuites, sécuriser les captages et les interconnexions, anticiper les tensions d'usage, et surveiller puis traiter les pollutions (nitrates, pesticides, PFAS, etc.). Ce travail se mène souvent à l'échelle du bassin de vie, avec les syndicats et l'intercommunalité, et doit être intégré aux choix d'urbanisme et d'aménagement. Trier et valoriser les biodéchets, valoriser ce qui était auparavant considéré comme un déchet : autant de décisions qui renforcent la résilience du territoire.

Agir sur l'alimentation, par la restauration collective. Les cantines scolaires sont un levier puissant pour soutenir une alimentation plus durable, plus locale, plus saine, tout en structurant des filières agricoles de proximité.

Restaurer les écosystèmes naturels. En intervenant directement sur ses espaces publics et ses bâtiments, mais aussi en animant des démarches à l'échelle du bassin versant et du territoire agricole et forestier,

la commune peut restaurer des milieux fonctionnels, limiter les espèces exotiques envahissantes et reconnecter les habitats.

Enfin, l'ensemble de ces leviers contribue à **l'adaptation des territoires à la trajectoire climatique** retenue par la science pour la France, « +4 °C » à l'horizon 2100⁵. À l'échelle communale, les élus doivent prendre en compte trois priorités : diagnostiquer finement les vulnérabilités (avec l'IGN et le Cerema), renforcer les protections et adapter l'espace public (avec la désimperméabilisation, l'ombrage et la végétalisation, les protections littorales, la gestion des écoulements), et se préparer aux crises (avec la réserve citoyenne, en améliorant l'information, et préparant les processus d'évacuation et de premiers secours).

À travers tous ces domaines, une idée s'impose : la transition écologique locale et l'adaptation sont une transformation progressive, cohérente du territoire, ancrée dans le quotidien des habitants, mais qui nécessite une meilleure communication et sensibilisation des administrés pour faciliter l'acceptation de certains projets.

III. Rien ne sert de courir, il faut partir à point : planifier sa transition écologique

L'une des erreurs les plus fréquentes consiste à empiler des projets sans vision d'ensemble. Or, la transition écologique, pour être efficace, exige une planification dès le début du mandat, une mobilisation transversale des adjoints et un pilotage précis et régulier en lien avec et en soutien des services techniques.

Parce que ces sujets sont techniques et évolutifs, il est utile de se former — et de former ses équipes (élus, DGS, services) — dès les premiers mois. Un plan de formation

⁵ Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).



commun (enjeux climatiques, planification écologique, acteurs et dispositifs d'ingénierie et de financement) fait gagner du temps et sécurise les décisions.

Les douze à dix-huit premiers mois sont décisifs puisque c'est à ce moment que se construisent la méthode, les priorités et la crédibilité de l'action municipale. Définir une stratégie d'ensemble et un plan d'action clair, chiffré, hiérarchisé, concerté dans la mesure du possible, permet de gagner du temps, de l'argent et de la confiance auprès des citoyens.

Cette vision portée par le Maire doit être regardée à l'aune de questions simples :

- Quel est l'impact socio-économique réel pour le territoire à court et moyen terme ?
- Est-ce soutenable financièrement dans la durée ?

La mise en place de cette vision suppose un minimum d'ingénierie, en interne ou via l'intercommunalité, un syndicat, ou un accompagnement externe, afin d'atteindre une masse critique de projets, en groupant des opérations similaires pour réduire les coûts et sécuriser les montages financiers. L'intercommunalité (EPCI) est souvent à l'échelle la plus efficace pour planifier (PLUi, PCAET), mutualiser l'ingénierie et porter des opérations groupées (eau, déchets, mobilités), ce qui renforce la capacité à monter des dossiers et à capter des financements.

Néanmoins, la planification n'est pas qu'une affaire de techniciens, mais est avant tout une vision politique de son territoire. Elle oblige à arbitrer et à assumer des priorités, tout en expliquant pourquoi certains projets passent avant d'autres. Elle gagne à être partagée avec les habitants, non pour leur déléguer la décision, mais pour renforcer l'acceptabilité et la stabilité des choix.

Associer les citoyens en amont, être transparent sur les objectifs et les résultats, montrer les bénéfices concrets à court et moyen terme : c'est ainsi que la transition de nos territoires cesse d'apparaître comme une contrainte et devient un projet collectif.

IV. L'argent, le nerf de la guerre ? **Repenser le financement de la transition** **écologique**

La question du financement est souvent perçue comme un mur. Elle ne doit pas l'être. Encore faut-il changer de regard.

La transition écologique à l'échelle locale ne saurait être financée exclusivement par des subventions. En effet, de nombreux projets s'appuient sur des économies futures, des revenus spécifiques, ou des partenariats où les risques sont mutualisés avec des opérateurs. Il est primordial que ces initiatives ne dépendent pas d'une unique ligne budgétaire. Le rôle des fonds publics est moins d'assurer la totalité du financement que de catalyser, sécuriser et viabiliser financièrement les projets.

Dès lors, les exécutifs locaux sont confrontés à plusieurs choix structurants : opter pour la gestion directe ou déléguée, privilégier l'investissement immédiat ou le paiement différé, et financer les projets sur le bilan communal ou via des montages spécifiques. Pour accompagner les Maires dans ces décisions, divers outils sont disponibles : certificats d'économies d'énergie, contrats de performance énergétique, prêts à long terme, concessions, crédits carbone, unités biodiversité, partenariats ou encore le financement citoyen. Il est important de noter qu'aucun de ces dispositifs ne constitue une solution miracle. Tous requièrent une stratégie claire et une capacité à piloter les projets sur le long terme.



Dans un contexte de finances publiques contraintes, la clé réside dans la capacité à transformer un besoin local en projet économiquement lisible, puis à assembler intelligemment les financements. Là encore, l'anticipation est décisive : l'improvisation générera des coûts supplémentaires, tandis qu'une approche structurée saura attirer les financeurs.

Conclusion : Le temps long commence maintenant

Le mandat 2026–2032 ne sera pas un mandat ordinaire tant les élus vont être confrontés aux répercussions profondes des dérèglements climatiques. Il sera jugé moins sur les intentions affichées que sur la capacité à préparer l'avenir. L'adaptation au changement climatique n'est ni un luxe, ni un supplément d'âme. Elle conditionne la qualité de vie, la cohésion sociale, l'attractivité et la sécurité de nos territoires en 2030.

Les maires ne peuvent pas tout faire seuls, et la responsabilité de préparer leurs territoires à un monde où l'augmentation des températures dépasse les 2 degrés ne leur incombe pas entièrement. Cependant, ils devront répondre à une question fondamentale : leur commune s'est-elle résignée à subir les changements, ou a-t-elle choisi de s'adapter proactivement ? Pour y parvenir, ils devront concevoir un projet désirable, capable de transformer une contrainte en un projet de territoire attractif, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives.

L'adaptation de son territoire n'est pas un renoncement à la transition vers un monde décarboné. Ces deux démarches sont aujourd'hui intrinsèquement liées. Leur succès repose sur un exercice exigeant et lucide du pouvoir local, un pouvoir qui embrasse le temps long, protège les plus vulnérables et prépare le territoire aux chocs futurs.

Le choix s'opère dès le commencement du mandat. Le temps long commence maintenant.

La commission Environnement-Agriculture du Laboratoire de la République tient à remercier Guillaume Sainteny ainsi qu'Éric Hazan, co-fondateur d'Ardabelle Capital, enseignant à HEC et à Sciences Po, expert de l'impact de la technologie et de l'IA sur la société et l'économie, auteur avec Frédéric Salat-Baroux de « *Révolution par les territoires* » (Éditions de l'Observatoire) et, avec Olivier Sibony, de « Faut-il encore décider ? La décision humaine à l'ère de l'intelligence artificielle » (Flammarion), pour leur contribution à la rédaction de cette note.